

CR Commission

Cohésion sociale, enfance-jeunesse, culture et loisirs

Mardi 25 mars 2025 à 18h

1

Elus :

Argol	Magali CHESSE	Présente (en visio)
Camaret-sur-Mer	Muriel LE MEROUR	Présente
Crozon	Dominique GUILLOIS	Présente
Landévennec	Marie-Claire CARIOU	Présente
Lanvéoc	Christelle GAOUYER	Présente
Le Faou	Ludovic LASSAGNE	Excusé
Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h	Aurélien LE BOT	Présent
Rosnoën	Martine LE GUIRRIEC	Présente
Roscanvel	Thouria Ait Ouchannik	Présente (en visio)
Telgruc-sur-Mer	Yves LE MOIGNE	Présent

Technicien CCPCAM :

Hubert LE BRENN	Présent
Mélanie MESSAGER	Présente
Aurélié CABON	Présente
Sandrine NICOLAS	Présente

Ordre du jour

CE Piscine

- 1/ Proposition des scénarios à la suite de l'enquête de satisfaction
- 2/ Bnssa : à valider par le bureau

CTG

- 1/ Analyse de la demande de subvention supplémentaire Centre social ULAMIR
- 2/ Partenariat avec le CIDFF
- 3/ Informations et questions diverses
 - Présentation du programme des Semaines Petites Enfances
 - Prochaines dates pour la réécriture de la CTG
 - Label France service
 - Seconde étape du projet de l'EVS
 - Handisport : journée handisport
 - Séjours jeunes : présentation
 - Santé environnement : appel à projet crèche

Date de la prochaine commission

CE Piscine

1/ Proposition des scénarios à la suite de l'enquête de satisfaction

La commission émet un avis favorable à la proposition de retenir le scénario 1 avec l'embauche d'un nouveau salarié (Maître-nageur sauveteur et accueil polyvalent).

Afin de renforcer la cohésion d'équipe et de permettre la préparation d'évènements tout au long de l'année, un temps de cohésion d'équipe est organisé tous les mercredis de 13h à 14h entre tous les agents de la piscine.

Cette embauche n'aura pas d'impact sur le budget des communes car le fonctionnement de la piscine est entièrement porté par la communauté de communes, le budget général servant à équilibrer la différence entre les dépenses et les recettes.

Les prochaines étapes sont le passage en CST, en bureau et enfin en conseil communautaire du 19/05/2025.

2/ Bnssa



Le projet validé par la commission sera présenté au prochain bureau communautaire puis au conseil communautaire du 19 mai 2025.

CTG

1/ Analyse de la demande de subvention supplémentaire du Centre social ULAMIR

La commission s'accorde pour que :

- La communauté de communes attribue une subvention supplémentaire de 15 000 euros au centre social ULAMIR, dont 12500 euros fléchés à la revalorisation, suivant le taux d'inflation, des subventions déjà versées dans le cadre de la convention et de la mission de prévention jeunesse renouvelée chaque année, ainsi que de 2500 euros pour le soutien au poste d'animation jeunesse.
- L'ajout à la convention d'un volet : animation jeunesse prenant en compte la mise en place par le centre social ULAMIR d'action de prévention et d'animation jeunesse.

Concernant, la demande de subvention de 15 000 euros réalisée auprès des 7 communes de la Presqu'île. La commission n'émet pas d'avis, aux communes d'identifier si elles souhaitent s'accorder sur le soutien à apporter au centre social. Certaines communes ont déjà voté l'accord d'une subvention au centre social.

Au vu de la position de la commission concernant le soutien de la communauté de communes, les communes auraient la possibilité de cibler deux autres missions du centre social : le soutien aux aînés et/ou l'inclusion numérique.

L'élu de Rosnoën indique que le soutien aux aînés n'est pas le domaine dans lequel les communes sont le plus démunies, effectivement, de nombreuses propositions d'organismes extérieurs sont faites aux communes chaque année, contrairement à l'inclusion numérique.

D'un autre côté, l'accompagnement du vieillissement de la population est enjeu défini dans le cadre du projet de territoire et la mise en place d'un référent sénior au niveau du centre social ULAMIR a fait suite à l'arrêt de clubs séniors sur le territoire de la Presqu'île.

L'ensemble de ces éléments sera présenté lors d'un prochain bureau communautaire.

2/ Partenariat avec le CIDFF

La commission émet un avis favorable, ce point sera présenté lors d'un prochain bureau communautaire.

3/ Informations et questions diverses

Semaines Petites enfance

Les ateliers sont complets. Au moins un évènement est organisé dans chaque commune. Deux ateliers ont dû être reportés fin avril pour indisponibilité imprévue des intervenants. Un bilan sera présenté lors d'une prochaine commission.

Journée handseuble

Mélanie attend la programmation des évènements de septembre de chaque commune afin d'identifier la date la plus appropriée.

Séjour jeunes

Les pré-inscriptions se réaliseront entre le 2 avril et le 2 mai. Mélanie demande s'il est possible de communiquer via le portail aux familles. Il devra néanmoins être spécifié que les séjours sont à destination uniquement des collégiens et non des élèves sortant de CM2.

Les élus souhaitent modifier l'ordre des critères de priorisation :

- 1/ Quota par commune
- 2/ En fonction du QF
- 3/ Non parti l'année dernière
- 4/ En fonction de la date de préinscription

Proposition d'augmenter de 5 euros par semaine par jeune : avis favorable de la commission.



La proposition tarifaire sera présentée au prochain bureau communautaire

Proposition de répartition des jeunes 2024 par commune

Nombre de séjours 4

Nombre d'enfant par séjour 20

Nombre d'enfant au total 80

Communes	population	% de la population générale	jeunes de 12 à 15 ans**		
			Nombre de jeunes entre 12 et 15 ans de la commune	% de la population de jeune sur l'ensemble de la population jeune	Nbre de jeune par commune proratisé sur 80
Argol	1043	5%	47	5,52	4
Camaret-sur-Mer	2248	10%	57	6,70	5
Crozon	7410	33%	246	28,91	23
Lanveennec	335	1%	6	0,71	1
Lanvéoc	1951	9%	90	10,58	8
Le Faou	1882	8%	80	9,40	8
Pont-de-Buis Lès Quimerc'h	3571	16%	170	19,98	16
Roscanvel	825	4%	21	2,47	2
Rosnoën	993	4%	30	3,53	3
Telgruc-sur-Mer	2145	10%	104	12,22	10
Total	22403	100%	851		80

* Populations de référence des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2025 - date de référence statistique: 1er janvier 2022

**données CAF 2021 par commune

La colonne 4 indique le nombre de jeune de 12 à 15 ans par commune.

La colonne 5 indique le % de jeune de 12 à 15 ans de la commune sur l'ensemble de la population des 12/15 ans

Exemple Argol :

47 (nombre d'enfant de 12 à 15 sur la commune) /851 (nombre total de 12 à 15 ans sur le territoire) = 0.055

*** 100 = 5.52**

5.52*80 (nombre de place) =441,6

/100 = 4.416

Arrondie à 4

Santé environnement

Ce point sera présenté lors d'une prochaine commission.